



**ADDENDA AU MÉMOIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE TALISMAN INC.
À LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)
DANS LE CADRE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE SUR LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET À L'EXPLOITATION
DU GAZ DE SCHISTE DANS LE SHALE D'UTICA DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT**

À la page 30 du mémoire qu'elle a déposé à la commission d'enquête, le 28 mai dernier, la Société souhaite ajouter le complément d'information ci-dessous immédiatement avant le premier paragraphe de la section 2.8 qui traite de la valeur des terres agricoles.

Chapitre 2 – Conciliation du développement gazier et de l'agriculture

2.8 Valeur des terres agricoles

La Société vérifie systématiquement si une hypothèque a été consentie sur le (ou les) lot(s) visé(s) par un projet d'exploration gazière. Le cas échéant, elle sollicite le consentement de l'institution financière ayant octroyé le prêt avant de signer un bail de location avec le propriétaire foncier.

À ce jour, un tel consentement a été demandé à deux (2) occasions seulement, soit pour la location d'un terrain nécessaire à l'aménagement :

- du chemin d'accès menant au site d'exploration gazière Fortierville n° 1, sur le lot n° 723-108 du cadastre de la paroisse de Saint-Jean-Deschaillons;
- d'un site de forage et d'un chemin d'accès sur les lots n^{os} 606, 607, 608, 609 et 610 du cadastre de la paroisse de Saint-Jean-Deschaillons; ce dernier site n'a toutefois pas été aménagé.

Dans les deux cas, La Financière agricole du Québec et la Caisse populaire Desjardins ont donné leur aval à la signature d'un bail avec les propriétaires, témoignant par le fait même leur confiance envers Talisman.

À titre d'exemple, dans une correspondance adressée le 26 janvier 2010 par La Financière agricole du Québec à la Caisse, figurait la mention suivante : « *La Financière agricole du Québec autorise la location, entre Ferme Franclos S.E.N.C. et Société d'énergie Talisman inc., de l'immeuble décrit en annexe, soit : une partie du lot 723-108 du cadastre de la Paroisse de Saint-Jean-Deschaillons contenant une superficie de 12 908,6 mètres carrés*

actuellement hypothéqué en faveur de la Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Chêne en garantie des prêts suivants [...] ».

De son côté, la Caisse a confirmé, dans une correspondance adressée à Ferme Franclos S.E.N.C., son approbation à la signature du bail : « *À titre de Prêteur relativement au prêt mentionné en rubrique, par la présente, nous désirons confirmer que le Prêteur consent à la location des Lieux Loués à Société d'Énergie Talisman Inc. [...] selon les modalités et pour les fins plus amplement décrites au bail dont copie est annexée à la présente ».*

Force est donc de reconnaître que les institutions financières ne craignaient nullement que l'aménagement d'un site d'exploration gazière sur les terrains concernés n'impacte négativement sur leur valeur.